

CAMEROUN – L'AMOUR N'EST PAS UN CRIME

Votre Excellence,

Je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation concernant l'homophobie qui règne au Cameroun. Je m'inquiète notamment de la discrimination et de la persécution des personnes en vertu de la section 347a Code pénal camerounais, qui interdit et punit les « rapports sexuels avec une personne de son sexe ». Cette loi est contraire aux traités internationaux en matière des droits humains que le Cameroun a signés et ratifiés. Amnesty International considère donc toute personne emprisonnée au titre de la section 347a comme un prisonnier de conscience détenu uniquement en raison de son orientation ou identité sexuels.

Jean-Claude Roger Mbede, étudiant, a été condamné à trois ans d'emprisonnement le 28 avril 2011 pour « homosexualité et tentative d'homosexualité ». Après avoir bénéficié d'une mise en liberté provisoire le 16 juillet 2012, avant son procès en appel, Jean-Claude Roger Mbede a été agressé par quatre hommes non identifiés à l'extérieur du campus de l'université de Yaoundé, le 15 décembre 2012. Deux jours plus tard, la cour d'appel de Yaoundé a confirmé le jugement. De crainte d'être de nouveau arrêté pour purger le reste de sa peine, Jean-Claude Roger Mbede a décidé de se cacher en attendant de pouvoir former un recours contre l'arrêt de la cour d'appel de Yaoundé.

C'est pourquoi je vous exhorte à

- Libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes condamnées et détenues au titre de la section 347a et d'annuler leurs jugements de première instance;
- Mettre fin aux arrestations, détentions, et procès de personnes soupçonnées de relations homosexuelles consenties;
- Annuler la condamnation de Jean-Claude Roger Mbede et à ne pas le replacer en détention;
- Veiller que personne ne soit victime – en raison de son orientation sexuelle – d'agressions physiques ou psychologiques par des membres du gouvernement, des gendarmes ou du public.

Je vous prie de croire, Votre Excellence, à l'expression de ma haute considération,

NOM, PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

Die Adressen werden nur im Sinne der Petition genutzt und nicht an Dritte weitergegeben. Bitte bis **17.03.2014** zurücksenden an die Kamerunkogruppe bzw. die untenstehende Adresse. Amnesty International wird alle Unterschriften an die Regierung von Kamerun weiterleiten.

